

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



**PROGRAMME RÉGIONAL
D'AIDE À L'EMPLOI ASSOCIATIF**

Ma Région | avancer, partager

Conception réalisation - Région Bourgogne-Franche-Comté, DCRC © Adobe stock

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

PROGRAMME RÉGIONAL D'AIDE À L'EMPLOI ASSOCIATIF

Le programme régional d'aide à l'emploi associatif vise à permettre la création ou la consolidation des emplois dans les associations bourguignonnes-franc-comtoises. Il consiste en une aide ponctuelle de 7 000 euros

POUR QUI ?

Associations ayant leur siège ou un de leurs établissements en Bourgogne-Franche-Comté et dont les activités se déroulent en Bourgogne-Franche-Comté.

QUELS TYPES DE POSTES ?

Les postes créés devront correspondre à des activités d'utilité sociale (dont la liste est définie), pour une durée minimale de 18 mois, à temps complet ou à 80 % minimum.

L'emploi est éligible à l'aide dans 4 cas :

- ◆ Création d'un poste en CDD ou en CDI.
- ◆ Transformation d'un CDD en CDI.
- ◆ Transformation d'un temps partiel en temps complet.
- ◆ Pérennisation d'un contrat aidé (ex : PEC, Fonjep, ANS).

Les postes en CDD d'insertion ne sont pas éligibles mais l'aide peut concerner les emplois d'encadrants techniques. Les salariés reconnus comme travailleurs handicapés peuvent être positionnés sur des postes à temps partiel.

COMMENT ?

L'aide régionale est de 7 000 euros, versés en une seule fois après l'embauche ou la pérennisation du poste.

PROCÉDURE

Dépôt des dossiers sur la plateforme dédiée sur le site du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté : subventions.bourgognefranchecomte.fr
L'instruction des demandes est effectuée par le service Sport, Jeunesse et Vie Associative.

Le versement de l'aide est effectué après le vote de la commission permanente et à l'issue de la période d'essai du salarié.

CONTACT

Yvan Trellu Moal • Chargé de mission Vie associative
03 63 64 20 58 • yvan.trellu@bourgognefranchecomte.fr

SECTEURS D'ACTIVITÉ	ACTIVITÉS ÉLIGIBLES
CULTURE	◆ Postes favorisant la sensibilisation, l'information et la médiation afin de contribuer à la conquête et au développement de nouveaux publics.
	◆ Postes favorisant l'éducation artistique et culturelle dans le temps scolaire et hors temps scolaire.
JEUNESSE ET LOISIRS	◆ Postes d'animation en activités de loisirs ou d'éducation populaire en faveur de la jeunesse.
	◆ Postes liés au déploiement des activités périscolaires. ◆ Postes d'animation au sein des centres de vacances agréés.
ENVIRONNEMENT	◆ Postes d'animation destinés à l'éducation à l'environnement et à la sensibilisation des publics.
EMPLOI FORMATION	◆ Postes de correspondants formation, de conseillers à l'emploi ou de conseillers juridiques en relation directe avec le public (présence sur le terrain).
	◆ Postes dont les activités portent sur le soutien scolaire et l'alphabétisation.
SANTÉ	◆ Postes d'assistant(e)s de vie quotidienne.
	◆ Postes de coordonnateur santé.
	◆ Personnel d'accompagnement et d'animation auprès des enfants et adultes handicapés, malades ou en fin de vie, ainsi qu'auprès de leurs familles.
	◆ Postes d'animation et de prévention contre toute forme d'addiction portant atteinte à la santé. ◆ Sont exclus les salariés pratiquant les actes médicaux.
SOLIDARITÉ SOCIAL	◆ Postes dont les missions relèvent de la lutte contre l'illettrisme.
	◆ Postes dont les missions relèvent de la lutte contre toutes formes de discrimination et en faveur de l'égalité femmes-hommes)
	◆ Postes oeuvrant pour l'accès de tous aux aides favorisant une meilleure autonomie citoyenne.
	◆ Postes d'accompagnement des publics en difficulté.
	◆ Postes oeuvrant au sein d'associations humanitaires et caritatives dont les missions sont en lien direct avec le public concerné. ◆ Postes en lien direct avec un projet de revitalisation des territoires.
SPORT	◆ Postes d'animation et de promotion des activités physiques et sportives favorisant le développement de la pratique sportive au profit du plus grand nombre et de nouveaux publics.
	◆ Postes permettant d'attirer les jeunes par des activités sportives afin de les aider dans leur réinsertion/ l'insertion professionnelle.
Postes qualifiés de dirigeants d'association , tels que définis dans les différentes conventions collectives régissant les secteurs concernés.	
Emplois associatifs ayant une dimension d'animation de réseau dans le but de créer ou de développer des réseaux ou fédérations d'associations. En milieu rural, le recours à un emploi partagé, sur des secteurs d'activité même différents, est fortement encouragé.	
Postes administratifs (secrétariat, comptabilité).	